



Le Centre d'études Jacques Georgin est reconnu comme centre d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Note d'analyse 5 - 26

“Les prévisions d'inflation en Belgique pour la période 2026-2027”

Historique, état des lieux et prévisions de l'inflation en rapport avec l'état des marchés, les facteurs monétaires et la dynamique des coûts résultant essentiellement de l'évolution de la situation internationale.

L'inflation est un phénomène économique complexe dont les sources peuvent être multiples : hausse de la demande, hausse des coûts de production, inflation par la monnaie, inflation par les structures et les anticipations. Elle concerne chaque ménage, chaque organisation et chaque Etat. Ce phénomène touche au pouvoir d'achat, au prix de la location d'un logement, à l'épargne... et il comprend des gagnants (exemple: les ménages endettés à taux fixe) et des perdants (exemple : les ménages de retraités à revenus peu indexés). Pour faire face à l'inflation, la Belgique combine des amortisseurs structurels automatiques - comme l'indexation des salaires et des allocations -, des interventions étatiques ciblées - notamment lors des pics de crise - et des réformes fiscales ou de la concertation sociale. Prévoir l'inflation permet aux différents acteurs économiques (Banques Centrales, Etats et collectivités, entreprises, ménages...) d'anticiper l'évolution du pouvoir d'achat, d'ajuster les coûts et d'adapter leurs politiques financières. Traiter de l'inflation dans le cadre de l'éducation permanente, c'est toucher directement aux conditions de vie et au rapport des citoyens à la société. En effet, l'inflation n'affecte pas les citoyens de manière identique. Elle a un impact social et économique en ce qu'elle agit comme un impôt régressif qui frappe disproportionnellement les ménages à faibles revenus (part plus élevée du budget consacrée au logement, à l'énergie et à l'alimentation). Aborder le sujet de l'inflation dans le cadre de l'éducation permanente peut notamment aider à outiller les citoyens pour décoder les analyses économiques et les choix budgétaires publics. Cela aide également à identifier la pluralité des courants de pensée économique au-delà des dogmes ou des slogans en la matière.

Franz ANDRÉ
Directeur du CEG

Bureau Fédéral du Plan & STATBEL

Synthèse réalisée par :

Hervé Devillé

Analyste expert

Consultant en Économie

Juillet 2026

TABLE DES MATIÈRES

Les prévisions d'inflation en Belgique 2026-2027 02

I. Introduction 02

II. Synthèse relative à l'inflation en Juin 2026 02

III. Évolution historique de l'inflation en Belgique 03

3.1 Les années 2000 à 2019 : Stabilité et crise des subprimes 03

3.2 Les chocs de 2021 à 2023 : Crises sanitaire et énergétique 03

3.3 La stabilisation de 2024 à 2026 04

IV. Prévisions d'inflation 04

4.1 Hypothèses pour les prix de l'énergie et les taux de change 04

4.2 Indice des prix à la consommation de Juin 2026 04

4.3 Prévisions annuelles moyennes d'inflation 06

V. Évolution des principales composantes de l'indice des Prix 06

5.1 Évolution de l'inflation 06

5.2 Évolution subséquente du niveau des indices 06

5.3 Évolution de l'indice-pivot 07

VI Conclusion 07

VII. Bibliographie 08

ANNEXES 09

A.1 Origines de l'inflation selon les courants de pensées 09

A.2 Aspects techniques relatifs aux ajustements des indices 10

LISTE DES FIGURES 12

Les prévisions d'inflation en Belgique 2026-2027

I. Introduction

L'inflation se définit habituellement comme étant une hausse durable, non saisonnière et auto-entretenu du niveau général des prix, prenant en compte l'inertie et les mécanismes de propagation dans l'économie et entraînant une perte de la valeur de la monnaie et du pouvoir d'achat. Selon les écoles de pensée économique, ses origines sont attribuées à un déséquilibre entre l'offre et la demande (Keynes), à une dynamique des coûts ou à des facteurs monétaires (Friedman, Fisher) ou institutionnels (Peterson, Mitchel).

Trois principaux indices sont utilisés pour mesurer l'inflation :

- **L'Indice des Prix à la Consommation (IPC)** : Cet indice reflète l'évolution du coût de la vie pour les ménages et permet de calculer le taux d'inflation global annuel.
- **L'Indice Santé (IST)** : Dérivé de l'IPC, cet indice exclut les produits jugés nocifs comme l'alcool, le tabac et les carburants. Cet indice est spécifiquement utilisé pour l'indexation des salaires et des loyers en Belgique.
- **L'Indice des Prix à la Consommation Harmonisés (IPCH)** : Cet indice utilise une méthodologie standardisée par l'Union européenne qui permet de comparer l'inflation belge avec les autres pays de la zone euro.

En Belgique, l'**inflation** est mesurée par l'**office belge de statistique** (Statbel). Elle est calculée en observant l'évolution mensuelle du prix d'un panier du ménage composé de multiples biens et services représentatifs de la consommation courante (IPC). L'office publie les **observations historiques et récentes de l'inflation** pour la Belgique jusqu'en juin 2026.

Le **Bureau fédéral du Plan (BFP)** publie par ailleurs chaque mois des **prévisions d'inflation** pour la Belgique. Il estime l'évolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'indice santé (IST), qui sert notamment de référence pour l'indexation des salaires, des allocations sociales et des loyers. Les prévisions d'inflation les plus récentes ont été établies pour la période allant de juillet 2026 à décembre 2027.

II. Synthèse relative à l'inflation en juin 2026

L'inflation sur base de l'indice des prix à la consommation diminue de -0,68 ppc en passant de 4,08% en Mai à 3,40% en Juin 2026.

L'inflation sur la base de l'indice santé diminue de -0,49 ppc en passant de 3,48% en Mai à 2,99% en Juin.

L'indice santé lissé s'établit à 100,37 points en Juin et dépasse l'**indice-pivot** pour la fonction publique et les allocations sociales fixé à 100,28 points pour ce mois.

L'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'évolution des prix des produits énergétiques et des produits alimentaires non transformés, diminue de -0,55 ppc en passant de 3,59% en Mai à s'établit à 3,04% en Juin.

Les principales hausses de prix enregistrées en juin concernent notamment l'électricité, les loyers privés, les forfaits touristiques et le gaz naturel. Les carburants, les billets d'avion, les villages de vacances et campings, ainsi que les vêtements ont, par contre, exercé un effet baissier sur l'indice.

Les prévisions annuelles moyennes de l'Inflation s'établissent selon les dernières prévisions du Bureau Fédéral du Plan (7 Juillet 2026) à **3.14% pour 2026** et **2,74% pour 2027**.

III. Évolution historique de l'inflation en Belgique

Depuis 2000, l'inflation en Belgique a connu plusieurs chocs (figure 1). Après une période de stabilité (2000-2007) où elle est restée proche de l'inflation normative (2%) préconisée par la BCE, elle a culminé à plus de 11% en fin 2022 en raison de la crise énergétique. Elle s'établit aujourd'hui autour de 3,4%. Cette hausse structurelle est cependant amortie par le système d'indexation automatique des salaires.

3.1 Les années 2000 à 2019 : stabilité et crise des subprimes

Durant cette période, l'inflation belge est restée globalement modérée, oscillant en moyenne autour de 2% qui constitue l'inflation normative. On observe cependant quelques sommets :

- **2008** : sommet à plus de 4,5% provoqué par la flambée mondiale des prix des matières premières et du pétrole avant la crise financière.
- **2009** : une inflation proche de zéro (-0,04%), voire négative (déflation), due à la violente récession mondiale suite à la crise financière.
- **2010-2019** : une inflation très faible et stable (1,82% en moyenne sur la période), ne dépassant que rarement les 2% sur base annuelle (2,2% en 2010, 3,5% en 2011, 2,8% en 2012, 2,1% en 2017, 2,05% en 2018).

3.2 Les chocs de 2021 à 2023 : crises sanitaire et énergétique

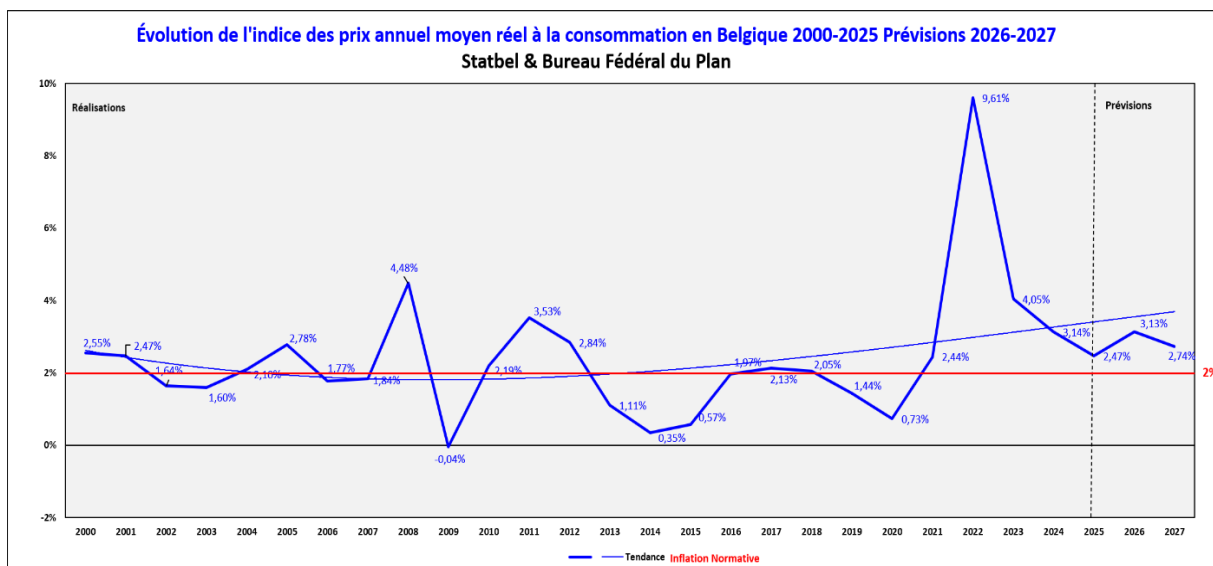
La sortie de la crise sanitaire et le début de la guerre en Ukraine ont fait exploser les prix de l'énergie et des matières premières :

- **2021** : l'inflation globale remonte à environ 2,4% en moyenne annuelle puis accélère.
- **2022** : année historique où l'inflation atteint un sommet inégalé depuis les années 1980, culminant à 12,3% en octobre et 9,6% en moyenne annuelle, tirée par les prix du gaz et de l'électricité.
- **2023** : l'inflation décroît sensiblement en fin d'année pour s'établir à environ 4% en moyenne annuelle.

3.3 La stabilisation de 2024 à 2026

Après les turbulences de 2022, la situation macroéconomique s'est progressivement normalisée.

Figure 1 Évolution de l'indice des prix annuel moyen réel à la consommation en Belgique 2000-2025 Prévisions 2026-2027



Source : Bureau Fédéral du Plan (BFP) & Statbel

Entre 2024 et juin 2026, l'inflation annuelle moyenne (2,7%) fluctue désormais dans une fourchette qui s'est rapprochée des objectifs (2%) de la Banque Centrale Européenne (BCE) mais qui semble vouloir repartir à la hausse pendant les six derniers mois de 2026 à la suite des nouvelles tensions internationales apparues récemment.

- **2024-2025** : L'inflation amorce une décrue avant de se stabiliser (autour de 2,8%).
- **2026** : L'inflation décroît de janvier à mars (1,4%), puis reprend en avril jusqu'en juin (3,8%), soit une moyenne de 2,6% pour les six premiers mois de 2026. En juin 2026, Statbel enregistre une inflation repartie à la hausse (3,4%) pour l'Indice des prix à la Consommation en raison de la nouvelle détérioration de la situation internationale.

IV. Prévisions d'inflation

4.1 Hypothèses pour les prix de l'énergie et les taux de change

L'évolution future des prix de l'énergie et des taux de change se fonde sur les cotations à terme du 26 Juin 2026 (figure 2). Les hypothèses formulées sont les suivantes :

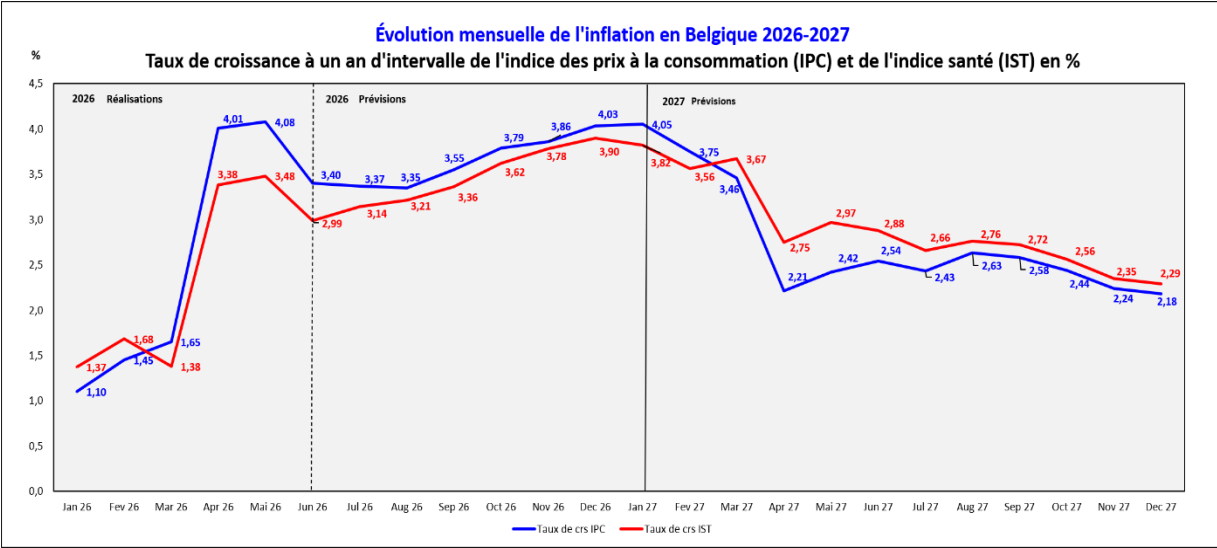
- Prix du pétrole (Brent) : en moyenne 83 dollars le baril en 2026 et 71 dollars en 2027.
- Prix du gaz naturel (TTF101) : en moyenne 41 euros par MWh en 2026 et 34 euros par MWh en 2027.
- Prix de l'électricité (Endex101) : en moyenne 98 euros par MWh en 2026 et 87 euros par MWh en 2027.
- Taux de change de l'euro : en moyenne 1,16 dollar par euro en 2026 et 1,18 dollar par euro en 2027.

4.2 Indice des prix à la consommation de Juin 2026

L'inflation sur la base de **l'IPC** (figure 3) s'élève à 3,40% en juin contre 4,08% en mai et 4,01% en avril. Sur la base de **l'indice santé**, **l'inflation** s'élève à 2,99% ce mois contre 3,48% en avril et 3,38% en mars.

L'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'évolution des prix des produits énergétiques et des produits alimentaires non transformés, s'établit à 3,04% en juin, contre 3,59% en mai et 3,55% en avril.

Figure 2 Évolution mensuelle de l'inflation en Belgique 2026-2027



Source : Bureau Fédéral du Plan (BFP) & Statbel

Figure 3 Évolution des Indices d'inflation en Belgique 2026-2027

	Indice des prix à la consommation		Indice santé	
Unités	Indice (base 2025)	Taux de crs IPC	Indice (base 2025)	Taux de crs IST
1999	54,51	1,11%	55,58	0,94%
2000	55,90	2,55%	56,63	1,89%
2001	57,28	2,47%	58,18	2,74%
2002	58,22	1,64%	59,22	1,79%
2003	59,15	1,60%	60,08	1,45%
2004	60,39	2,10%	61,06	1,63%
2005	62,07	2,78%	62,38	2,16%
2006	63,17	1,77%	63,48	1,76%
2007	64,33	1,84%	64,60	1,76%
2008	67,21	4,48%	67,33	4,23%
2009	67,18	-0,04%	67,73	0,59%
2010	68,65	2,19%	68,86	1,67%
2011	71,07	3,53%	70,97	3,06%
2012	73,09	2,84%	72,85	2,65%
2013	73,90	1,11%	73,75	1,24%
2014	74,16	0,35%	74,06	0,42%
2015	74,58	0,57%	74,83	1,04%
2016	76,05	1,97%	76,40	2,10%
2017	77,67	2,13%	77,81	1,85%
2018	79,26	2,05%	79,18	1,76%
2019	80,40	1,44%	80,34	1,47%
2020	80,99	0,73%	81,13	0,98%
2021	82,97	2,44%	82,76	2,01%
2022	90,94	9,61%	90,42	9,26%
2023	94,62	4,05%	94,34	4,34%
2024	97,59	3,14%	97,44	3,29%
2025	100,00	2,47%	100,01	2,64%
2026	103,13	3,13%	102,95	2,94%
2027	105,96	2,74%	105,95	2,91%
2026 Jan	101,17	1,10%	101,33	1,37%
2026 Feb	101,72	1,45%	101,84	1,68%
2026 Mar	101,84	1,65%	101,63	1,38%
2026 Avr	103,34	4,01%	102,77	3,38%
2026 Mai	103,26	4,08%	102,69	3,48%
2026 Jun	102,95	3,40%	102,59	2,99%
2026 Jul	103,41	3,37%	103,16	3,14%
2026 Aout	103,39	3,35%	103,26	3,21%
Crsm Jv-Jn	102,38	2,62%	102,14	2,38%
Crsm JI-Au	103,40	3,36%	103,21	3,18%
Crsù Jv-Au	102,64	2,80%	102,41	2,58%

Source : Bureau Fédéral du Plan (BFP) & Statbel

4.3 Prévisions annuelles moyennes d'inflation

- **Inflation** : en moyenne **3,14% en 2026** et **2,74% en 2027**, contre 2,47% en 2025, 3,14% en 2024.
- **Croissance de l'indice santé** : en moyenne **2,94% en 2026** et **2,91% en 2027**, contre 2,64% en 2025 et 3,29% en 2024.

V. Évolution des principales composantes de l'indice des prix

5.1 Évolutions sectorielles de l'inflation

En ce qui concerne l'énergie, l'inflation s'établit à 10,31% ce mois-ci contre 11,20% en mai et 10,58% en avril.

Pour l'**électricité**, l'inflation se situe actuellement à 6,2% contre 2,9% le mois dernier. Pour le **gaz naturel**, l'inflation passe de 10,1% le mois dernier à 11,7% ce mois-ci. Le prix du gaz naturel augmente de 1,5% par rapport au mois précédent et celui de l'électricité de 2,5%. Le prix du **gasoil de chauffage**, lissé sur 12 mois, a progressé de 6,1% en un an. Les **carburants** coûtent 18,8% de plus qu'en juin de l'année dernière et ont diminué de 6,4% ce mois-ci par rapport au mois précédent.

L'**inflation des services** passe de 5,88% à 5,10%. L'inflation des **loyers** a augmenté de 3,36% le mois passé à 3,38% ce mois-ci. L'inflation des **produits alimentaires** (y compris les boissons alcoolisées) s'élève ce mois-ci à 0,06% contre 1,20% le mois précédent.

L'inflation de l'**énergie** passe de 11,20% en mai à 10,31% en juin et contribue à hauteur de 0,90 point de pourcentage à l'inflation totale. Les produits alimentaires, qui affichent une inflation de 0,06%, contribuent à hauteur de 0,01 point de pourcentage.

Le prix du **gaz naturel** a augmenté de 1,5% en juin par rapport au mois précédent. Le **prix de l'électricité** a augmenté ce mois-ci de 2,5% en moyenne.

5.2 Évolution subséquentes du niveau des indices

En juin, l'**indice des prix à la consommation** a baissé de 0,31 point, soit de 0,30%, pour atteindre 102,95 points contre 103,26 points en mai (2025=100).

L'**indice santé** a reculé de 0,10 point en juin pour atteindre 102,59 points contre 102,69 points en mai.

L'**indice santé lissé** s'établit à 100,37 points en juin, dépassant ainsi l'**indice-pivot** pour la fonction publique et les allocations sociales fixé à 100,28 points.

Dès lors, les allocations sociales, les pensions et les salaires du secteur public seront indexés en septembre 2026. Le prochain indice-pivot s'établit à 102,29.

Les évolutions sectorielles des prix sont estimées ci-après en pourcentage et leur contribution à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, en points d'indice IPC.

Les principales hausses de prix enregistrées en juin concernent notamment l'électricité, les loyers privés, les forfaits touristiques et le gaz naturel. Les carburants, les billets d'avion, les villages de vacances, de campings et les vêtements ont, par contre, exercé un effet baissier sur l'indice.

- Le prix de l'électricité a augmenté de 2,5% en moyenne (+0,08 pt. IPC).
- Les loyers privés ont augmenté en juin de 0,7% en moyenne (+0,04 pt. IPC).
- Le prix des forfaits touristiques affiche lui aussi une hausse de prix de 0,9% (+0,03 pt. IPC).
- Le gaz naturel est en moyenne 1,5% plus cher en juin (+0,03 pt. IPC).
- Les prix des carburants ont baissé en moyenne de 6,4% en juin (-0,22 pt. IPC).
- Le prix des billets d'avion a reculé ce mois-ci de 21,6% en moyenne (-0,16 pt. IPC).
- Les villages de vacances et campings ont baissé en moyenne de 6,2% (-0,055 pt. IPC).

- Les vêtements aussi sont en baisse, de 1,1% en moyenne (-0,04 pt. IPC).

5.3 Évolution de l'Indice pivot

L'indice pivot (100,28, année de base 2025) a été dépassé en juin 2026. En conséquence, les prestations sociales et les salaires des fonctionnaires seront indexés en septembre 2026. Étant donné que cette indexation sera calculée conformément aux modalités de la mesure « index centime », le taux d'indexation de 2 % ne sera appliqué qu'à la tranche jusqu'à 2 000 euros bruts par mois pour les prestations sociales et à la tranche jusqu'à 4 000 euros bruts par mois pour les salaires des fonctionnaires.

Les indices-pivots suivants (102,29 et 104,34, année de base 2025) seraient respectivement dépassés en janvier et décembre 2027.

VI. Conclusion

Durant la période 2000-2019, l'inflation belge est restée globalement modérée, oscillant en moyenne autour de 2% sur base annuelle (1,82% en moyenne sur la période), proche de l'inflation normative préconisée par la BCE avec cependant un sommet (+4,5%) en 2008 et une inflation pratiquement nulle (-0,04%) en 2009.

Après un sommet historique culminant à 12,3% en octobre 2022 occasionnant une inflation annuelle moyenne de 9,6% cette année, tirée par les prix du gaz et l'électricité, l'inflation belge s'est progressivement calmée et les pressions sur les coûts se sont résorbées.

Les prévisions macroéconomiques et les statistiques officielles confirment un retour à des niveaux d'inflation plus modérés entre 2023 et 2025 (2,5% en moyenne annuelle en 2025) et une reprise de l'inflation à partir de 2026 (3,2%) suite à l'évolution défavorable de la situation internationale.

En termes de nature de l'inflation générée depuis 2019 en Belgique, celle-ci a été majoritairement générée par les coûts (cost-push). Ce choc initial mondial, déclenché par la crise énergétique et les perturbations des chaînes d'approvisionnement au lendemain de la crise sanitaire, a été spécifiquement amplifié en Belgique par une spirale prix-salaire alimentée par le système d'indexation automatique.

Une composante de l'inflation générée par la demande (Demand-pull) est cependant apparue de manière limitée et temporaire en début de reprise au lendemain de la crise sanitaire (2021-2022) lorsque l'épargne accumulée a été libérée, créant une forte demande de consommation face à une offre restée encore restreinte. L'impact global de la demande a toutefois été rapidement étouffé par la perte de pouvoir d'achat réel causée par la facture énergétique.

La spécificité belge réside dans l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales. Cette spécificité belge est d'ailleurs saluée au niveau européen, qui y voit une capacité à préserver le pouvoir d'achat des ménages - mais aussi parfois un risque sur la compétitivité belge pour les coûts salariaux qui augmentent plus rapidement en Belgique que chez ses trois principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France, Pays-Bas). Face à la hausse du coût de la vie, les salaires ont donc augmenté mécaniquement. Ces augmentations salariales ont ensuite alourdi les charges des entreprises, forçant ces dernières à augmenter à nouveau leurs prix pour préserver leurs marges. Ce phénomène a transformé le choc

exogène initial en une inflation intérieure plus persistante provoquant une hausse de l'inflation sous-jacente qui avoisine 3,5% au cours des derniers mois de 2026.

En juin 2026, l'indice pivot a été une nouvelle fois dépassé par l'indice santé lissé provoquant l'indexation des prestations sociales et des salaires des fonctionnaires en septembre 2026 conformément aux modalités de la nouvelle indexation centime.

VII. Bibliographie

Banque nationale de Belgique (NBB-BNB), 2026, Projections macroéconomiques pour la Belgique, Prévisions pour 2026-2028 Juillet 2026.

https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2026/ecorevi2026_h02.pdf

Bureau Fédéral du Plan, 2026, « Prévisions d'inflation », Évolution de l'indice des prix à la consommation, de l'indice santé et du dépassement de l'indice pivot , 7 Juillet 2026.

<https://www.plan.be/fr/donn%C3%A9es/indice-des-prix-la-consommation-previsions>

Bureau Fédéral du Plan, 2026, « Perspectives économique 2027-2031 », Budget économique 2026, Février.

Bureau Fédéral du Plan, 2025, « Perspectives économiques 2025-2030 », Nouvelles perspectives économiques nationale, Juin 2025.

Eurostat (2026), «Le taux d'inflation annuel dans l'Union européenne en 2026», Statistiques en bref, Statistiques générales et régionales - Economie et finances.

Fishert, I., Brown, H. G., 1911, « The Purchasing Power of Money: Its Determination and Relation to Credit, Interest, and Crises Irving Macmillan

Fishert, I., 1933, « The Debt-Deflation Theory of Great Depressions », Macmillan

Friedman M., 1968, Money: the Quantity Theory, IESS. In The New Palgrave: A Dictionary of Economics, edited by John Eatwell, Murray Milgate, and Peter Newman, vol. 4, pp. 3-20. New York: Stockton Press; and London: Macmillan, 1987. © Palgrave Macmillan

Friedman, M., 1970 The Counter-Revolution in Monetary Theory, IEA Occasional Paper, no. 33 © Institute of Economic Affairs London, 1970.

Institut des Comptes Nationaux (ICN), 2026, Prévisions d'inflation en Belgique, 2026-27

<https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-rapport-2>

Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université Catholique de Louvain (IRES), Perspectives économiques 2026-27, Regards économiques, N° 193, Juillet 2026.

https://www.regards-economiques.be/images/reco-pdf/reco_259.pdf

Keynes, J. M., 2017 « Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie », Paris, Payot, (1re éd. 1936), ISBN 978-2-228-91703-2

Mitchell, W. C., 1913, Business Cycles, University of California Press, ISBN 978-0-8337-2407-6

Office National Belge de Statistiques STATBEL (SPF ECON, DGSIE), 2026, Inflation, Évolution de l'indice des prix à la consommation, de l'indice santé de l'indice santé lissé, de l'indice pivot et évaluation de l'inflation sous-jacente, juin 2026.

<https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=6fbe6299-8d52-4e31-b4a1-f9793e4116f8>

Peterson, RA (1975) « Les communautés dans la production du grand art et du petit art : pourquoi des cycles ? » Conférence sur la théorie sociale et les arts, Fredonia, New York.

ANNEXES

A.1 Origines de l'inflation selon les courants de pensée

L'inflation est une hausse générale, durable et auto-entretenu du niveau des prix, entraînant une perte de la valeur de la monnaie et du pouvoir d'achat. Selon les écoles de pensée économiques, ses origines sont attribuées à un déséquilibre entre l'offre et la demande, à la dynamique des coûts ou à des facteurs monétaires.

Les définitions et explications se structurent selon plusieurs grands auteurs et courants :

A.1.1 L'approche monétariste (La monnaie comme cause)

Pour les monétaristes, l'inflation est avant tout un phénomène monétaire.

- **Milton Friedman** : Il résume sa pensée par la célèbre formule : "L'inflation est toujours et partout un phénomène monétaire". Selon lui, une création de monnaie excessive par rapport à la croissance de la production entraîne automatiquement une hausse des prix.
- **Irving Fisher** : Il formalise cette idée avec l'équation quantitative de la monnaie : $M \times V = P \times T$. Si la masse monétaire (M) augmente avec une vitesse (V) stable de la circulation monétaire sans que le volume des transactions (T) ne suive, le niveau général des prix (P) augmente nécessairement.

A.1.2 L'approche keynésienne (La demande comme cause)

Pour John Maynard Keynes, l'inflation résulte d'un déséquilibre réel dans l'économie (inflation Demand-pull).

- **John Maynard Keynes** : Il définit l'inflation comme le résultat d'un excès de demande globale par rapport à l'offre globale disponible. Lorsque l'économie atteint le plein-emploi, toute hausse supplémentaire de la demande (consommation ou investissement) ne peut plus être absorbée par une augmentation de la production, ce qui provoque la hausse des prix.

A.1.3 L'approche de l'économie des coûts

D'autres auteurs soulignent que l'inflation peut provenir de l'augmentation des coûts de production, transmise aux prix de vente (inflation Cost-push).

- L'inflation par les coûts est souvent théorisée comme une **spirale inflationniste** où la hausse des salaires (revendiquée par les syndicats) ou la hausse des prix des matières premières pousse les entreprises à augmenter leurs prix pour maintenir leurs marges, ce qui génère de nouvelles revendications salariales.

A.1.4 L'approche institutionnaliste (La structure de l'économie)

- **W.C. Mitchell et R.A. Peterson** : Ces auteurs insistent sur l'aspect cumulatif et structurel. Peterson définit l'inflation comme "*toute hausse durable et non saisonnière du niveau général des prix*", prenant en compte l'inertie et les mécanismes de propagation dans l'économie.

A.2 Aspects techniques relatifs aux ajustements des indices

A.2.1 La détermination du niveau de l'indice-pivot

Fixation par la loi : l'indice-pivot est une valeur seuil définie à l'avance pour l'indice santé lissé. Lorsqu'un indice est dépassé, le Bureau fédéral du Plan en calcule un nouveau. L'indice pivot fonctionne par paliers fixes de 2 %. Chaque nouvel indice pivot est calculé en multipliant le précédent par 1,02.

Nouveau système 2025-2026 : Depuis 2025, une nouvelle base de calcul est utilisée. En décembre 2025, l'indice-pivot a été dépassé, fixant un nouveau seuil à **135,95 en base 2013 = 100** correspondant à **100,28 en base 2025 = 100**.

Prochaines prévisions de dépassement : Les nouveaux indices-pivots calculés en base 2025=100 seraient dépassés en **Janvier 2027 (102,29)** et **Décembre 2027 (104,34)**.

A.2.2 La base de calcul : L'indice santé lissé

L'indice pivot ne se base pas sur l'inflation brute (IPC), mais sur l'**indice santé lissé**.

Indice santé : il s'agit de l'indice des prix à la consommation (IPC) dont on exclut les produits nocifs (alcool, tabac) et certains carburants (essence et diesel excepté le GPL).

Lissage : Il s'agit de la moyenne arithmétique des indices santé des **4 derniers mois**. Ce système permet d'atténuer les sommets de prix temporaires et de différer légèrement l'indexation. La moyenne sur 4 mois permet d'éviter des indexations trop fréquentes dues à des hausses temporaires.

A.2.3 Le mécanisme de déclenchement

En Belgique, l'indice pivot est un seuil de référence fixé à l'avance qui, une fois dépassé par l'indice santé lissé, déclenche une augmentation automatique de 2 % des salaires dans la fonction publique, des allocations sociales et de certaines pensions. Ce mécanisme vise à lisser l'impact de l'inflation sans adapter les coûts à chaque fluctuation mensuelle.

L'indexation ne se déclenche en conséquence pas sur la hausse immédiate des prix, mais sur l'indice santé lissé, dès que cet indice lissé (100,37 pour Juin 2026) dépasse le seuil pivot fixé (100,28 points pour ce mois), la procédure d'indexation est enclenchée.

A.2.4 Les effets du dépassement

Ajustement des salaires et prestations sociales.

Allocations sociales : Augmentation de 2 % le mois suivant le dépassement (ex: si le pivot est dépassé en Juin, les allocations augmentent en Juillet).

Fonction publique : Augmentation de 2 % le deuxième mois suivant le dépassement (ex: dépassé en Juin, augmentation en Septembre).

Secteur privé : La plupart des secteurs suivent ce mécanisme via des CCT (Conventions Collectives de Travail), mais certains ont des règles différentes (indexation à date fixe ou en centimes).

A.2.5 Les spécificités de l'indexation en 2026 : indexation par tranches

Pour 2026, le gouvernement belge a introduit un nouveau système d'indexation selon une règle "en argent" appelée **indexation centimes** ou **indexation plafonnée**.

Ce mécanisme limite l'indexation automatique des revenus :

- **Pour les salaires** : L'indexation s'applique en totalité jusqu'à 4.000 € par mois bruts. Le montant qui dépasse ce plafond n'est pas (ou très peu) indexé.
- **Pour les pensions et allocations sociales** : Le plafond est fixé à 2.000 € bruts par mois.

A.2.6 L'inflation sous-jacente

L'inflation sous-jacente, aussi appelée **inflation de base**, représente la tendance de long terme de l'évolution du niveau des prix. En mesurant l'inflation de long terme, les variations transitoires du niveau des prix sont écartées. L'inflation sous-jacente mesure donc la tendance de fond des prix en excluant les produits volatils comme l'énergie et l'alimentation.

Cet indicateur est indispensable pour les banques centrales car il permet **d'évaluer la diffusion de l'inflation au sein de l'économie** au moyen d'une mesure des tensions réelles sur celle-ci et d'orienter les décisions de politique monétaire **sans être biaisé par des chocs temporaires**.

Les principales fonctions de l'inflation sous-jacente incluent :

- **L'isolation des chocs externes** : L'énergie et l'alimentation subissent souvent des variations de prix soudaines dues au climat ou à la géopolitique. Les exclure permet d'observer une évolution plus structurelle des prix.
- **La boussole des banques centrales** : Des institutions comme la Banque centrale européenne (BCE) s'appuient sur cet indicateur pour piloter les taux d'intérêt. Cela permet d'éviter des réactions inadaptées face à des hausses de prix temporaires.
- **L'anticipation de la tendance à long terme** : En éliminant le "bruit" des fluctuations à court terme, l'inflation sous-jacente fournit une meilleure visibilité sur l'évolution des coûts de production et l'équilibre offre/demande global.
- **L'évaluation des négociations salariales** : Elle donne aux partenaires sociaux une image plus fidèle de la perte structurelle de pouvoir d'achat, servant de référence pour les ajustements de salaires.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Évolution de l'indice des prix annuel moyen réel à la consommation en Belgique
2000-2025 Prévisions 2026-2027

03

Figure 2 Évolution mensuelle de l'inflation en Belgique 2026-2027

04

Figure 3 Évolution des indices d'inflation en Belgique 2026-2027

05